

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article2261>

ENFANCE EN DANGER : Le cas de la Maison DÃ©partementale de l'Enfance

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 27 mai 2016

Mis Ã jour le : vendredi 27 mai 2016

UGTG.org

Face aux dangers permanents auxquels sont confrontés les jeunes et les salariés de la Maison Départementale de l'Enfance, les organisations syndicales, U.T.A.S-U.G.T.G., U.T.E.D-U.G.T.G. et U.T.S-U.G.T.G déclarent :

La MDE met en oeuvre la protection de l'enfance et de la famille au niveau de la Guadeloupe à travers ses missions d'accueil, d'observation et d'orientation.

Sa place est prépondérante car elle est le seul établissement de la Guadeloupe à assurer l'accueil d'urgence.

Cependant, depuis plusieurs années, nous constatons et déplorons le déclin de ces missions.

Comme le stipule l'article 375 du code civil, lorsqu'un enfant est enlevé de sa famille et est confié à une personne, il doit être protégé, or aujourd'hui ce n'est pas toujours le cas à la MDE, la MDE est dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique et psychique des mineurs qui lui sont confiés, lorsque :

- Conformément à la réglementation en vigueur une porte anti panique a été installée dans l'institution. De ce fait, l'accès au foyer par des personnes étrangères ainsi que des fugues sont facilités mettant en danger les hébergés et le personnel, particulièrement en début de soirée.

- 1 adulte a la charge de 32 enfants lors des nuits sur des groupes verticaux (16 adolescents et 16 pré-adolescents). Quand il est chez les adolescents, il ne peut être présent chez les pré-adolescents situés à l'étage en-dessous et vice-versa. Dans cet espace-temps où la présence de l'adulte fait défaut, il peut se passer des faits plus ou moins graves tels que nous l'avons déjà connu.

¶

- La loi du 02 janvier 2002 impose la mise en place d'outils notamment le projet individualisé permettant un accompagnement de qualité ; mais comment cela est-il possible quand le nombre d'enfant présent par unité de vie ne permet pas une prise en charge réelle, totale et pertinente ? A l'heure actuelle, 16 jeunes sont encadrés de jour par un maximum de deux éducateurs ne pouvant répondre de manière optimale à leurs besoins multiples. De plus la promiscuité imposée par la présence de quatre jeunes dans une chambre d'environ 16m² génère et exacerbe des comportements à risque.

Malgré toutes nos alertes au niveau de la direction, du Conseil d'Administration de la MDE et du Conseil Départemental sur les conséquences du maintien d'un tel effectif, il nous est demandé de continuer ainsi. Pire, le nouveau projet d'établissement dans le cadre de la reconstruction perpétue cet état de fait, qui confronte les personnes accueillies aux violences passives, que constituent les négligences et le gardiennage.

Le constat est donc grave ! La Maison Départementale de l'Enfance étant l'unique foyer de l'enfance de la Guadeloupe, cela lui confère une place centrale au sein de l'organisation de la protection de l'enfance. Elle est, par conséquent, placée au coeur du dispositif de l'accueil d'urgence du territoire qui est sous la responsabilité du Conseil Départemental.

De ce fait, elle est directement impactée par toutes les carences qui caractérisent l'état actuel de la protection de l'enfance en Guadeloupe ; particulièrement en ce qui concerne l'accueil d'urgence, la question cruciale des orientations et de manière plus générale, la pauvreté du dispositif pour la jeunesse en difficulté.

C  t   est ainsi qu  t   agresseurs et victimes peuvent tous deux se retrouver confi  s    nos    bons soins    ».

C  t   est ainsi que nous sommes contraints de recevoir    nouveau des jeunes qui ont d  j   fait l  t   objet d  t   un premier accueil et envers qui nous avons d  j   rempli nos missions d  t   accueil, d  t   observation et d  t   orientation.

Nous sommes par ailleurs confront  s    une    v  ritable panne    » en ce qui concerne les orientations.

. En effet suite    l  t   accueil, la MDE a pour mission l  t   observation des jeunes au quotidien en vue de proposer une orientation en ad  quation avec leur probl  matique. Malgr   la pertinence de l  t   observation des professionnels, ces derniers se retrouvent constamment confront  s    la r  alit   du terrain :

[-] absences de structures adapt  es    certaines probl  matiques rep  r  es.

[-] D  sorganisation du syst  me des Assistants Familiaux. Quand nous pr  conisons ce type d  t   orientation, il nous est souvent r  pondu qu  t   il n  t   y en pas de disponible. Or, nos enqu  tes sur le terrain r  v  lent une r  alit   qui semble bien diff  rente. Certaines familles d  t   accueil qui refusent le moule qu  t   on veut leur imposer et qui osent tenir t  te    leur hi  rarchie sont mises au ch  mage pour des p  riodes plus ou moins longues.

[-] absence de familles d  t   accueil sp  cialis  es

[-] etc.  t  !

La cons  quence de tous ces manquements qui sont de la responsabilit   du Conseil D  partemental est que la dur  e de placement de 9 mois maximum pr  conis  e, pour chaque personne accueillie, ne peut   tre respect  e. En effet, sur certaines unit  s de vie, cela fait un an qu  t   aucune orientation n  t   a   t   effectu  e. Certains jeunes cumuleront bient  t trois ann  es de placement.

La Maison D  partementale de l  t   Enfance est instrumentalis  e et utilis  e comme un v  ritable d  potoir, servant    pallier l  t   incurie du Conseil D  partemental et l  t   absence de r  ponse    la demande sociale telle qu  t   elle s  t   exprime sur le terrain.

Face    cette situation, l  t   UTS a remis le 04 mars 2016, lors du passage   clair de la ministre des derni  res colonies    la Maison D  partementale de l  t   Enfance, une lettre ouverte    Madame BOREL-LINCERTIN, Pr  sident du Conseil D  partemental de la Guadeloupe.

Le 04 mai 2016, une d  l  gation de l  t   UTS, section MDE, a interpell   le Conseil d  t   Administration de la MDE sur la situation de l  t     tablissement. Les repr  sentants de l  t   UTS ont exhort   tous les membres du Conseil d  t   Administration    prendre dans l  t   urgence des dispositions pouvant permettre    toutes les parties concern  es de travailler ensemble    l  t     mergence de vraies solutions.

Madame BOREL-LINCERTIN, qui est aussi pr  sidente du Conseil d  t   Administration de la Maison D  partementale de l  t   Enfance, s  t     tait engag  e    nous recevoir avant le 13 mai 2016. Aujourd  t   hui, le constat est sans   quivoque :

- AUCUNE REPONSE  Euros" AUCUN RENDEZ VOUS

- KA SA VLE DI ?

- MEPWI POU TI MOUN GWADLOUP ? MEPWI POU TRAVAYE ?

Pendant ce temps, la situation se d grade, des faits graves se produisent. Les enfants et le personnel sont en danger, le directeur se dit    d muni et essouff      ».

Les conditions dans lesquelles sont aujourd hui accompagn s les mineurs qui nous sont confi s se posent en violation de la Convention Internationale des droits de l enfant qui en son article 27 alin a 1 reconna t    le droit de tout enfant    un niveau de vie suffisant pour permettre son d veloppement physique, mental, spirituel, moral et social.    »

La Maison D partementale de l Enfance n est plus en mesure d assurer sa mission de protection des mineurs de Guadeloupe en danger.

Les organisations syndicales observent plus largement ces aspects dysfonctionnels dans l ensemble du secteur   ducatif, social et m dico-social et attestent le caract re non isol  du v cu des jeunes et des travailleurs de la M.D.E.

En effet, l U.T.A.S-U.G.T.G interpelle constamment les employeurs (associations gestionnaires) et l Aide Sociale    l Enfance sur les baisses des moyens humains (personnel) et mat riels pour mieux r pondre aux besoins et pr occupations des usagers.

Malheureusement, les faibles moyens allou s pour ces missions sont les r sultats d un d sengagement progressif mais certain des collectiv s pour le social. Les diff rentes lois sur les politiques publiques sont syst matiquement revues    la baisse concernant la prise en charge (ou l  ducation) de notre jeunesse.

Pourtant, la continuit  du service en internat (24/24) n cessite une pr sence de personnel en permanence et au moins en bin me. Or, le Conseil D partemental a d cid  de raboter, voire supprimer le budget de recrutement pour les remplacements.

Par cons quent, aucun salari  absent pour cong s ou autre n est remplac . Un salari  se retrouve seul    g rer une dizaine de jeunes dont le profil psychologique est tr s h t roclite (troubles du comportement associ s, arri ration mentale, maladie mentale).

Cette d cision outrageuse du Conseil D partemental est v cue par le secteur comme un v ritable hold-up social.

L U.T.E.D.-U.G.T.G, dans sa proximit  avec les services d partementaux, fait le m me constat et souligne singuli rement les choix inappropri s des d cideurs politiques.

Historiquement, l enfant guadeloup en en danger n a presque jamais   t  au centre des pr occupations de ceux qui r alisaient des plans pour le secteur de l  ducation sp cialis e en Guadeloupe. Aujourd hui encore, il demeure le pr texte, la caution na ve et involontaire d une cause que ni lui, ni son entourage, ni nous, travailleurs sociaux ne m trisons et qui ne le sert pas, ne sert pas le peuple guadeloup en, ne sert pas la Guadeloupe.

Mais ce constat accablant n'est pas une fatalité.

L'UGTG appelle ses militants et adhérents du Secteur Social et Médico-Social à se mobiliser pour repenser l'action sociale en Guadeloupe et travailler à l'émergence de nouvelles formes de solidarité.

Dans l'immédiat, engageons-nous résolument aux côtés des Travailleurs de la Maison Départementale de l'Enfance dans leur juste combat pour obtenir :

- La réduction du nombre de jeunes accueillis sur les unités de vie
- La mise en place d'un véritable projet éducatif de nuit avec un agent affecté sur chaque unité de vie
- L'externalisation de l'accompagnement des 16/18 ans
- La transparence au niveau du projet de reconstruction
- Montant alloué au projet
- Durée des travaux
- Services maintenus sur le site
- Projet architectural
- Cohabitation travaux / lieu de vie
- Etc.
- SAS d'accueil d'urgence
- L'embauche d'une psychologue au sein de la MDE

RESPECT ET DIGNITÉ POUR NOS JEUNES !

P.-P., LE 24 MAI 2016.

Le Conseil Syndical de l'UTAS-UGTG l'UTED-UGTG l'UTS-UGTG